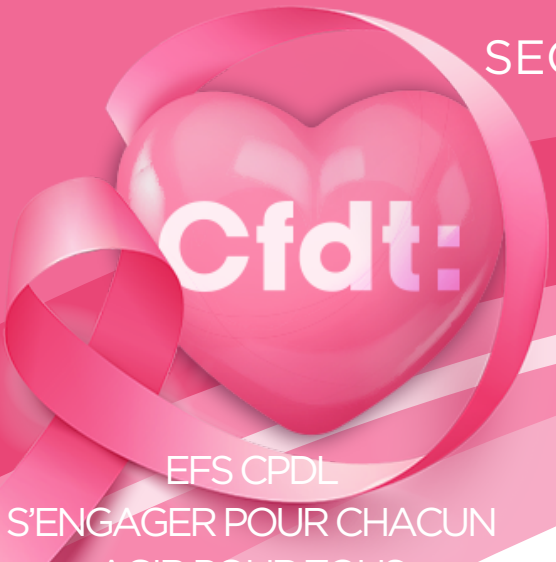


**Cfdt:**LETTRE D'INFORMATION
OCTOBRE 2024

EFS CPDL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**À l'occasion d'Octobre rose, la CFDT s'intéresse au travail de nuit.**

“Prenez soin de vous, comptez vos nuits travaillées”, avertit un tract de la **CFDT**-Santé-Sociaux en ce début de mois d'octobre. Chaque année, **Octobre rose** est l'occasion de faire de la prévention au sujet du cancer du sein. La **CFDT** alerte, elle, sur le lien direct qui existe entre travail de nuit et apparition du cancer du sein.

Le cancer du sein reste le premier cancer chez la femme. Mais le lien entre travail de nuit et cancer du sein, bien qu'avéré depuis plusieurs années, reste mal connu. En 2008, l'Inserm avait déjà démontré que le risque de cancer du sein augmentait d'environ 30 % chez les femmes ayant travaillé de nuit, mettant en cause le rôle de la lumière artificielle et la perturbation du rythme biologique du sommeil.

Il aura pourtant fallu attendre 2023 pour qu'un premier jugement requalifie un cancer du sein en maladie professionnelle. Une première victoire, remportée avec l'aide de la **CFDT**, qui pourrait faire jurisprudence. En attendant, information, sensibilisation et prévention sont de mise : chaque année, on dénombre 60 000 nouveaux cas et 12 000 décès.

La santé des femmes, un enjeu de santé publique.

Au-delà de cette campagne vouée à être déployée sur le terrain, la **CFDT** promeut une politique de maintien en emploi de toutes les personnes atteintes et souhaite la création d'un tableau en maladie professionnelle afin d'obtenir réparation. La **CFDT**-Santé-Sociaux communique aussi sur la nécessité de mener une approche de la santé au travail différenciée entre hommes et femmes. Elle se réfère notamment au rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes de novembre 2020 intitulé « Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique » et annonce qu'elle va engager un travail avec les syndicats et les sections sur les liens entre cancer et travail.

**TRAVAIL
DE NUIT -
CANCER DU
SEIN**



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT



À l'occasion
d'Octobre rose 2024,
la CFDT poursuit sa
campagne
de sensibilisation
sur les risques
de cancer
du sein liés
au travail de nuit.

La CFDT revendique l'**inscription
du cancer du sein au tableau des
maladies professionnelles** du Code
de la Sécurité sociale.

Bon à savoir

L'exposition aux rayonnements
ionisants et l'exposition à l'oxyde
d'éthylène font également
partie des facteurs de risque
de survenue d'un cancer du sein.

Le travail de nuit et ses effets sur la santé

Effets avérés

Troubles du sommeil
Somnolence
Syndrome métabolique

Effets probables

Baisse des capacités
de concentration et de mémoire
Anxiété, dépression
Surpoids et obésité
Diabète
Maladies cardiovasculaires
Cancer

Effets possibles

Augmentation des lipides
dans le sang
Hypertension artérielle
Accident vasculaire cérébral

**SANTÉ
AU TRAVAIL**

OCTOBRE 2024

Toutes les infos :

[https://sante-sociaux.cfdt.fr/
OctobreRose2024](https://sante-sociaux.cfdt.fr/OctobreRose2024)



*Source : Agence nationale de sécurité
sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail, 2016.*

À ce jour, sept personnes ont obtenu la reconnaissance de leur cancer
du sein en maladie professionnelle en France.

**La CFDT encourage toutes les personnes touchées par un cancer du sein à la
contacter afin d'étudier un possible lien avec leur activité professionnelle.**

La CFDT assure des permanences médico-légales avec son réseau
de militant·es formé·es au traitement des dossiers de reconnaissance
du cancer du sein en maladie professionnelle.

**Pour vous accompagner,
ayez le réflexe militant·e CFDT !**

sante-sociaux.cfdt.fr



Pour adhérer c'est par ici :

www.cfdt.fr/adhesion





Lors du dernier CSE d'octobre 2024, la **CFDT** a envoyé 10 questions à porter à l'ODJ de ce CSE en amont des échanges avec le secrétariat. La direction en a intégré une et a fait des réponses écrites pour les autres. La **CFDT** va les reprendre :

1

Information sur les modifications d'organisation sur le site du Mans (non-remplacement d'un chauffeur sorti en juillet 2024)

La **CFDT** estime que ce point aurait dû être porté en I/C au CSE, preuve en est la note d'information CPL-LMS-DIR-2024-06 du 30/09/2024 dont l'objet est « réduction des horaires d'ouverture du magasin » avec application au 1er octobre 2024.

La **CFDT** estime qu'il s'agit d'une entrave au fonctionnement des IRP et réitère sa demande de la porter en I/C au prochain CSE.

Réponse de la direction

« A chaque départ d'un salarié, nous demandons au manager d'évaluer les besoins d'un recrutement. Suite au départ d'un chauffeur au Mans, l'analyse du besoin a démontré que son remplacement n'est pas nécessaire. Nous réétudierons le besoin si nécessaire. ».

2

Devenir de la Préparation

Réponse de la direction

« Ce point sera à l'ordre du jour du CSE dès que nous aurons des informations à ce sujet. »

La **CFDT** constate que depuis septembre 2022, l'annonce a été faite au personnel par la direction, et les informations devaient être données fin 2022, puis été 2023, puis fin été 2023 puis dernier trimestre 2023 puis été 2024 et enfin fin 2024...la **CFDT** dénonce à nouveau le manque d'information et donc le manque de respect des personnels.

3

Quel est le projet de 8 millions évoqué, devant notamment les directeurs de différentes régions, pour l'avenir de la préparation ?

Réponse de la direction

« Nous n'avons pas connaissance de ce projet. »

La **CFDT** dénonce ici le manque de transparence de la direction sur une information donnée à certains personnels du service par un directeur régional de département CPDL. Il y a une différence de communication et donc de ressentis pour les personnels entre dire « nous n'avons pas connaissance de ce projet » et dire « on ne peut pas parler de ce projet pour le moment ».

4

Devenir du LCQ

Réponse de la direction

« Ce point sera à l'ordre du jour du CSE dès que nous aurons des informations à ce sujet. »

La **CFDT** constate que depuis septembre 2022, l'annonce a été faite au personnel par la direction, et les informations devaient être données fin 2022, puis été 2023, puis fin été 2023 puis dernier trimestre 2023 puis été 2024 et enfin fin 2024...la **CFDT** dénonce à nouveau le manque d'information et donc le manque de respect des personnels.

5

A la suite des différents avis rendus en CSE depuis octobre 2023, qu'a mis en place la direction ?

Réponse de la direction

« La direction a mis en place les projets, tels que présentés en CSE. »

La **CFDT** réitère sa demande de porter ce point à l'ODJ car il s'agit d'un point réglementaire comme le précise l'article L 2312-15 du code du travail en indiquant « l'employeur rend compte, en la motivant, de la suite donnée aux avis et vœux du comité ».

6

Restauration collective : où en est la direction pour l'accès des personnels aux restaurations collectives des différents sites de la région CPDL ? A quel coût ?

Réponse de la direction

« A ce jour, seuls les sites du Mans et d'Angers bénéficient d'une restauration à tarif préférentiel. Les échanges avec les CH se poursuivent et nous nous orientons vers des tarifs « personnels extérieurs » sans avantage particulier, sur une grande partie des selfs des CH. »

7

Quelle organisation va être mise en place au service maintenance de Nantes suite aux départs passés et à venir ?

Réponse de la direction

« Les recrutements (actuel et anticipé) sont en cours, l'effectif est complet à l'heure actuel et nous n'envisageons pas de difficulté. En cas de retard dans les recrutements, une priorisation sera faite sur les dossiers à traiter. »

8

Quelle organisation est mise en place au service informatique de Nantes suite aux départs ?

Réponse de la direction

« L'organisation actuelle est maintenue : les recrutements sont en cours. Et nous pouvons compter sur la présence d'un prestataire externe depuis le 11 juillet dernier (en moyenne 2 jours par semaine de présence). Cette prestation va être reconduite jusqu'à la fin de cette année. »

La **CFDT** est très surprise par l'optimisme de la direction. En effet, des échéances importantes se profilent avec l'île de Nantes et ce service est en difficulté. Sans compter les dysfonctionnements des ascenseurs, les fuites au sein du bâtiment, les chambres froides régulièrement en panne, le Kardex qui vient de rendre l'âme, le sol en IH/DEL qui n'est pas de niveau (avec un risque d'accident avéré)...

9

Information sur l'indicateur RAISE CPDL : seule question intégrée à l'ODJ du CSE EFS CPDL 03.10.2024

La **CFDT** est à nouveau très surprise par l'optimisme de la direction. Ce service est une activité support dont l'instabilité actuelle impacte le fonctionnement de toutes les autres activités et de son activité. La direction ne peut l'ignorer!!!

10

Sur le site de Tours BRETONNEAU, les conditions de travail se dégradent pour les personnes en charge de l'accueil de l'Etablissement du fait d'un problème matériel. Que compte mettre en place la Direction ?

Réponse de la direction

« L'achat d'un visiophone avec 1 moniteur dans un bureau a été validé par la direction mais malgré plusieurs relances, nous sommes toujours en attente du devis du prestataire. »

La **CFDT** précise que c'est bien le CSE qui est l'instance décisionnelle ayant pour mission la santé, la sécurité et les conditions de travail comme rappelé dans l'article 2.2 de l'avenant 10 à l'accord droit syndical et modernisation du dialogue social et donc maintient sa demande de porter cette question au prochain ODJ du CSE. De plus, ce sujet ayant été signalé il y a plusieurs mois, la **CFDT** le considère prioritaire pour améliorer les conditions de travail des personnels, peut-être serait-il possible de trouver d'autres prestataires plus réactifs ?



Depuis que la CFDT n'a plus le bureau du CSE, la Direction écarte les questions concernant l'organisation des services, et répond à peine à ses obligations légales (preuve la question 5).

La CFDT a toujours signé des ordres du jour responsables.

La CFDT ne se laisse pas faire et continue de dénoncer de telles manœuvres !!!

ENFIN !

La décision du devenir des services de préparation et LCQ est enfin tombée : la région CPDL garde son activité de préparation à Nantes.

Les élus **CFDT** sont soulagés de cette bonne nouvelle enfin annoncée par le président Pacoud le 18 octobre au directeur de notre région.

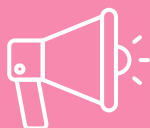
C'est l'hôpital Nord Laennec qui accueillera le service de préparation et le LCQ dans les locaux actuellement utilisés par l'antenne nord du service IH/DEL de Nantes, à proximité d'ABG sur une surface de 1400m2 en RDJ (rez-de-jardin).

Après deux ans d'attente, d'inquiétude, d'anxiété et d'incertitude, les équipes de préparation et du LCQ sont enfin soulagées et voient ainsi leur avenir professionnel et surtout personnel sous d'heureux auspices.

Les élus **CFDT** saluent la solidarité de l'ensemble du personnel de toute la région CPDL qui n'a cessé, lors de nombreuses visites de site, de montrer leur soutien et leur inquiétude à leurs collègues de PRP et du LCQ. Merci pour eux !

Les élus **CFDT** regrettent malgré tout que le dénouement ne soit pas le même pour l'activité du service UPR.

**Devenir
Prépa Nantes**



Petit point sur vos droits aux congés payés pendant un arrêt maladie non professionnel suite à la loi du 22 avril 2024 :

**2.33 jours le premier mois
puis 1.67 jour par mois**

Au-delà de 30 jours d'arrêt, maintien de l'acquisition de 1.67 jour ouvré par mois d'absence.

Exemple : pour 3 mois d'arrêt, vous aurez le maintien de 5,67 jours de CP ($2.33 + 2 \times 1.67$).

15 mois

C'est la période de report dont bénéficie le salarié qui n'a pas pu prendre ses congés du fait de son absence pour maladie.

15 ans

C'est le délai de rétroactivité.
Les nouvelles dispositions légales s'appliquent rétroactivement depuis le 1er décembre 2009.

2 ans

C'est la période dont les salariés disposent pour réclamer leurs droits à l'EFS ou devant la justice (soit jusqu'au 23 avril 2026).

**Congés payés
et arrêts maladie**



Un des + de l'adhésion à la CFDT !

Lorsqu'un de nos adhérents doit faire face à un conflit individuel au travail, son syndicat pourra lui proposer une défense gratuite par un défenseur syndical ou, en cas de saisie d'une juridiction, une aide financière forfaitaire pour recourir à un avocat.

**Ambition
Plasma**



Vous avez pu lire les informations données par le Président concernant les volumes «astronomiques» qui devront être prélevés dans les années à venir. En région, le directeur est ferme : Rien ne se mettra en place avant 2025 et encore moins sans une information consultation du CSE.

Les frais médicaux liés à un AT ou MP sont remboursés à 100%, sans avance de frais.

Le formulaire Cerfa 11383*02 (en PJ) est une feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle qui permet à la victime d'être dispensée de l'avance des frais qui sont remboursés directement par la Sécurité Sociale aux professionnels de santé : médecin, infirmier, kiné, pharmacien, labo... Vous devez présenter cette feuille à chaque acte de soin. Elle est remise à la victime par l'employeur qui l'établit parallèlement à la déclaration d'AT.

N'hésitez pas à la réclamer à la direction !

**Frais médicaux
AT ou MP**



Dates à retenir



Jeudi 31/10 : réponse à vos demandes de congés de la saison 1 de 2025.
Vendredi 08/11 : remise des plannings pour la période 7 allant du 24/11/24 au 18/01/25.
Vendredi 06/12 : choix des repos de la période 1 de 2025.
Jeudi 14/11 : inspection de la CSSCT sur le site de Nantes HD (services PRL - HLA - Recherche - CDS - UPR - Informatique) : préparez vos questions et suggestions d'amélioration afin d'interpeller la représentante Elodie Bernard qui sera présente.

Blois : photos à l'appui et suite aux interventions de la **CFDT** en CSSCT, la direction engage des travaux en urgence.

Vos élus **CFDT** du CSE vous rendent visite :

- Cfdt:** Le mardi 12 novembre au **Mans**,
- Cfdt:** Le jeudi 14 novembre à **Bourges**,
- Cfdt:** Le jeudi 28 novembre à **ABG**.



Vos élus **CFDT**
du CSE vous
rendent visite

Contacts



Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
elodie.bernard44@orange.fr / 06 71 11 29 08

Carole Foratier, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
foratier.carole@gmail.com / 06 88 60 56 33

La **CFDT**, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents.

Si vous souhaitez adhérer, n'hésitez pas à prendre contact ou à utiliser le bulletin d'adhésion qui se trouve en pièce jointe !



TOUJOURS
1^{er} SYNDICAT
à l'EFS-CENTRE PAYS DE LA LOIRE
PREMIERS GRÂCE À VOUS,
ENGAGÉS AVEC VOUS

